

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 377

15 février 2013

SOMMAIRE

BGL BNP Paribas	18059	GeCIE S.A.	18053
Colony Blue Investor S.à.r.l.	18060	Gemstone Holding S.A.	18055
Compagnie Hôtelière du Brésil S.A.	18060	Germa Holding S.A.	18055
Crédit Andorrà Holding Luxembourg S.à r.l.	18060	Geslux S.A.	18055
Defisco	18059	GlobalSantaFe Financial Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	18053
De Luxe Holding S.A.	18059	Golda S.A., S.P.F.	18058
Develop S.A.	18058	Grace Lodge Care Investments S.à r.l. ...	18053
Dominion Investments S.à r.l.	18059	Grace Lodge Care S.à r.l.	18054
Eircom Holdco S.A.	18095	Heystone S.A.	18057
EURX Prince Henri Investment S.A.	18055	Horsch Entsorgung GmbH	18057
Exe Lettrage s.à.r.l.	18051	Hypericum S.à r.l.	18057
EXESS Participations Sàrl	18052	ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l.	18056
Exess S.A.	18051	I.E.C.I.L. S.à r.l.	18058
F.08 EIE - Entreprise d'isolations et d'étan- chéités	18051	Imacorp Business Centre S.A.	18058
F.09 Pro-Tec-Toit	18051	IMMO20 S.à r.l.	18057
Falcon Fund Management (Luxembourg)	18050	Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l.	18050
Felten Frères et Fils S.à.r.l.	18052	Jalador Holding S.A., SPF	18050
Fiduciaire Launach	18051	Jetion Solar Park (Europe) Ltd.	18050
Fidufin S.A.	18052	Kerta S.à r.l.	18078
Fidufin S.A.	18052	Klaus Sauerwein G.m.b.H.	18056
F.I. Holding Co.	18092	KS&T Commodities Holdings S.à r.l.	18075
Film Capital Europe Funds S.A.	18052	KS&T Venture Holdings S.à r.l.	18072
Fondation La Luxembourgeoise	18089	Marathon Hotel Invest S.A.	18060
F Shipping S.A.	18056	Moon Finance VII ESC-Q S.à r.l.	18056
F.S. Milk Group S.A.	18054	OT Luxco 1 S.à r.l.	18061
Gallena Sàrl	18053	RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	18096
Gallena Sàrl	18053	RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.	18096
GALVANISATION BRÜCKER s.à.r.l.	18054		
GALVANISATION BRÜCKER s.à.r.l.	18054		

Jalador Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 48.893.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013008674/11.

(130009736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Jetion Solar Park (Europe) Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.144.

Par ordonnance du 21 décembre 2012, Marielle RISCHETTE, Premier Juge au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant comme juge des référés, a rétracté les ordonnances présidentielles des 19 juillet 2012 et 19 octobre 2012, de sorte que la décision du 21 mai 2012 nommant M. Jinping XIE en tant que gérant unique de la société produit tous ses effets.

Il en résulte que le gérant unique actuel de la société est M. Jinping XIE.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008673/13.

(130009888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 105.093.

Monsieur Romain THILLENS a remis sa démission, avec effet au 1^{er} janvier 2013, de son mandat de gérant et de délégué à la gestion journalière de la société Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Enz., L-5532 Remich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.093.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008672/13.

(130010045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

Extrait conforme des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 21 décembre 2012

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur John Li de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet au 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration a accepté de nommer en remplacement de Monsieur John Li et avec effet au 1^{er} janvier 2013 Madame Michèle Helminger, née le 17 août 1968 à Dudelange, Luxembourg, résident professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013008575/17.

(130009946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

F.08 EIE - Entreprise d'isolations et d'étanchéités, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 122.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour F.08 E.I.E. ENTREPRISE D'ISOLATIONS ET D'ETANCHEITES SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013008573/11.

(130009316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

F.09 Pro-Tec-Toit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 122.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour F.09 PRO-TEC-TOIT SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013008574/11.

(130009362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Exess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 96.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008570/10.

(130010131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Exe Lettrage s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 149.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008567/10.

(130010128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Fiduciaire Launach, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 27.451.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 Janvier 2013 à 17h30

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper -L- 2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013008583/12.

(130009491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

EXESS Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 138.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008569/10.

(130010132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Felten Frères et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 106.458.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008582/10.

(130009834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Fidufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 61.379.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013008584/10.

(130009966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Fidufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 61.379.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale du 20 décembre 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013008585/12.

(130009967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

F.C.E.F. S.A., Film Capital Europe Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.846.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 Janvier 2013 à 15h00

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper -L- 2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013008586/12.

(130009458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Grace Lodge Care Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.615.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008597/10.

(130010180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

GlobalSantaFe Financial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2013008594/11.

(130009553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

GeCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 94.344.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 Janvier 2013

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Le siège social de la société est transféré au 18 Rue Robert Stumper L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013008592/12.

(130009590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Gallena Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.123.

Rectificatif du dépôt N° L130009554 du 16 janvier 2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008591/11.

(130009765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Gallena Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008590/10.

(130009554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Grace Lodge Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.616.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008598/10.

(130010179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

GALVANISATION BRÜCKER s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 54, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 107.818.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 janvier 2013.

Pour GALVANISATION BRÜCKER s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2013008601/12.

(130009314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

GALVANISATION BRÜCKER s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 54, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 107.818.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 janvier 2013.

Pour GALVANISATION BRÜCKER s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2013008600/12.

(130009313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

F.S. Milk Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.379.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2012

1. M. Andriy TABALOV a démissionné de ses mandats d'administrateur de classe A et de président du conseil d'administration.

2. Mme Olena TATARYNOVA, administrateur de sociétés, née à Kirovograd (Ukraine), le 13 mars 1961, demeurant au 32, Tyshchenko street, Cherkassy (Ukraine), a été nommée comme administrateur de classe A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. Mme Olena TATARYNOVA a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour F.S. Milk Group S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013008572/20.

(130010076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Germa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 44.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008607/10.

(130010138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Gemstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.273.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 11 octobre 2010

Est nommé président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008604/16.

(130010011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Geslux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 155.007.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2010 (rectificatif du dépôt du bilan 2010 déposée le 14/01/2013 sous le N° L130007930) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2013008608/13.

(130009698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

EURX Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.722.

Il résulte d'un courrier adressé à l'unique actionnaire de la Société en date du 9 janvier 2013 que M. Dirk Ruppert a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat au 9 janvier 2013.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé au 9 janvier 2013 des administrateurs suivants:

- M. Rachid OUAÏCH, administrateur;
- M. Michael GONTAR, administrateur; et
- M. Robert W. TOAN, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008560/15.

(130009863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Klaus Sauerwein G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 103.213.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013008695/11.

(130010145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

F Shipping S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.533.

A décidé de dénoncer le siège avec effet au 16 janvier 2013 de la société

F SHIPPING S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125 533

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

CF Corporate Services

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013008571/15.

(130009443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Moon Finance VII ESC-Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.508.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005906/16.

(130005995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 793.655.300,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.079.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013008648/11.

(130010080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Horsch Entsorgung GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 36.426.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 23. Oktober 2012

Am 23. Oktober 2012 trifft die Aktiengesellschaft REMONDIS Industrie Service International GmbH, alleinige Gesellschafterin der HORSCH ENTSORGUNG GmbH folgende Entschlüsse:

Ernennung von Herrn Pierre VASSEUR, Betriebswirt, geboren am 15.08.1964 in Douai, Frankreich, wohnhaft in CH - 8200 Schaffhausen, Schweiz, Stokarberstrasse 129 a, auf unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer.

Abdankung als Geschäftsführer von Herrn Dr. Bernard SCHULZE LANGENHORST, Dip. Chemiker, geboren am 27.05.1953 in Münster, Deutschland, wohnhaft in D-48301 Nottuln, Lerchenhain 78, Junglinster, den 16. Januar 2013. Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2013008631/15.

(130009826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Heystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.081.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société HEYSTONE S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2012

Il a été décidé:

- de reconduire le mandat de Fidalph S.A., Commissaire aux Comptes de la société, pour une nouvelle période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013008628/15.

(130009754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Hypericum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.626.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 1^{er} juin 2012, le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de Hypericum S.à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99626.

Hypericum S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 1^{er} juin 2012.

Munsbach, le 15 janvier 2013.

MAS Luxembourg

Référence de publication: 2013008635/13.

(130009499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

IMMO20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 135.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Heinrich-Werner Ochs.

Référence de publication: 2013008655/11.

(130010071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Imacorp Business Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 46.706.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 Janvier 2013

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Le siège social de la société est transféré au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013008650/12.

(130009598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

I.E.C.I.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.
R.C.S. Luxembourg B 18.821.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013008639/14.

(130009985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Golda S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.846.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013008610/13.

(130009307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Develup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 74.312.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.2013.

Pour: DEVELUP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013008504/15.

(130009676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

De Luxe Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 9.046.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008497/10.

(130009538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Defisco, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 159.006.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008498/10.

(130009364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Dominion Investments S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.445.

Extrait rectificatif concernant la publication du 16/05/2012

Un extrait référencé sous le numéro L120079835 a été déposé le 16 mai 2012 en vue de publication au Mémorial de l'inscription du nouvel Associé de la société:

Cet extrait est rectifié comme suit:

Le nom du nouvel Associé de la société est Barrett Investments S.à r.l. et non Barret Investments S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dominion Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013008495/17.

(130010078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 11 janvier 2013

Le Conseil d'administration:

- décide de coopter Monsieur Georges Heinrich en tant qu'administrateur de BGL BNP Paribas avec effet au 11 janvier 2013. Il terminera le mandat devenu vacant suite à la démission de Monsieur Gaston Reinesch.

- élit Monsieur Georges Heinrich président du Conseil d'administration de BGL BNP Paribas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Georges Heinrich est: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

BGL BNP Paribas

Jean-Louis Margue

Secrétaire Général

Référence de publication: 2013008414/17.

(130010040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Crédit Andorrà Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.412.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.937.

—
Extraits des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 7 décembre 2012:

Cinquième résolution:

Le mandat du réviseur d'entreprises arrivant à échéance à ce jour, l'Associé unique décide de renommer pour une période de un an la société KPMG Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS numéro B 149.133 en qualité de réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour Crédit Andorrà Holding Luxembourg S.à r.l.

Banque de Patrimoines Privés

Référence de publication: 2013008454/17.

(130009297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Compagnie Hôtelière du Brésil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.360.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008453/10.

(130010058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Colony Blue Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 140.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008451/10.

(130010007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Marathon Hotel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 80.728.

Aux actionnaires

Je présente ma démission comme commissaire aux comptes de votre société.

Le 31 décembre 2012.

Pour le compte de Kohnen & Associés Sàrl

Thierry Kohnen

To the shareholders

I hereby tender my resignation as statutory auditor of your company.

On 31st December 2012.

For and on behalf of Kohnen & Associés Sàrl

Thierry Kohnen

Référence de publication: 2013006272/17.

(130006662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

OT Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.931.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.912,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 November 2011;

- Advent OT (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.884,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 November 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of "OT Luxco 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.931, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 1st August 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 October 2011 (number 2543, page 122054). The articles have been amended pursuant to a deed dated 28 November 2011, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create a new class of shares referred to as the preferred shares (the "Preferred Shares").

Second resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten euros (EUR 859,510.-), so as to raise it from its present amount of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three Euro (EUR 7,735,583.-) up to eight million five hundred and ninety-five thousand ninety-three Euros (EUR 8,595,093.-), by the creation and the issue of eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten (859,510) Preferred Shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each such New Shares having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions.

The total contribution amount of eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten euros (EUR 859,510.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

Subscription

François-Charles Oberthur Fiduciaire S.A., a French société anonyme having its registered office at 50 Quai Michelet, 92300 Levallois-Perret, registered with the RCS Nanterre under number 332 692 524, duly represented by Mrs Catherine VOLODINE, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 28 November 2011, has declared to subscribe for eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten (859,510) Preferred Shares, and to pay them a total price of eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten euros (EUR 859,510.-), by means of a contribution in kind consisting in a claim it holds against the Company (the "Contributed Claim").

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Claim.

Third resolution

The shareholders decide to fully restate the Company's articles without amending the purpose clause and which should read as follows:

" 1. Corporate Form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "OT Luxco 1 S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of

the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company’s money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company’s property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company’s undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 “guarantee” includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at eight million five hundred and ninety-five thousand ninety-three Euros (EUR 8,595,093) represented by eight million five hundred and ninety-five thousand ninety-three (8,595,093) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, subdivided into seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three (7,735,583) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (referred to the "Ordinary Shares") and eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and ten (859,510) preferred shares ("parts sociales préférentielles") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (referred to as the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares") each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may also, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to the equity reserves of the Company in accordance with applicable law. Decisions as to the distribution of the proceeds of such account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, the relevant contributor shall not have a preference on any amount contributed by it to such account unless provided otherwise by these articles of association.

5.4 The Preferred Shares shall (i) entitle each holder of such share to a preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") equal to 10% per annum calculated as of each anniversary date of the issuance of the Preferred Shares on the basis of the subscription price of the Preferred Shares, plus the aggregate amount of the Preferred Dividend accrued and not paid prior to or as of the relevant anniversary date, it being specified that to the extent in any given year, the amount of the yearly Preferred Dividend is not declared and paid, the aggregate of the yearly unpaid Preferred Dividend and of all Preferred Dividends accrued but not declared or paid prior to or as of the relevant anniversary date of issuance shall be referred to as the "Cumulative Preferred Dividend" and (ii) not give right to any dividend payment other than the yearly Preferred Dividend and, if applicable, the Cumulative Preferred Dividend. All Shares have otherwise equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law, provided that (i) no repurchase, redemption or cancellation of the Ordinary Shares may be implemented unless and until the Preferred Shares have been repurchased, redeemed or cancelled in full and all dividend rights accrued or arising under the Preferred Shares have been paid in full, except if such repurchase, redemption or cancellation is a Permitted Payment or is made in connection with Permitted Expenses (and strictly to the extent of the amount of such Permitted Expenses), and (ii) Preferred Shares may only be repurchased, redeemed or cancelled if all, and not less than all, of the Preferred Shares are simultaneously repurchased, redeemed or cancelled. The redemption price for each Preferred Share shall be equal to the issuance price, meaning the nominal value of each such Preferred Share, plus the Cumulative Preferred Dividend plus the accrued and unpaid Preferred Dividend of the on-going year.

6. Indivisibility of Shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of Shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (“Managers”) who shall be appointed by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the Managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the Managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent’s powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board Meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager’s Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager’s Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager’s Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders’ Resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders’ Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 Until the earlier of (i) the redemption of all the Preferred Shares or (ii) the exercise of the Put Option or of the Call Option with respect to all the Preferred Shares, any decision related to:

(a) the payment of any sums whatsoever (including by way of distribution of dividends, interim dividends, premium or other distribution, redemption or repurchase of shares, payment of interest or repayment of principal, or otherwise, including in the case of a liquidation) in connection with any of the equity and/or quasi equity instruments of the Company (including the Ordinary Shares, any interest-free and interest-bearing preferred equity certificates which might be issued by the Company from time to time, or shareholders' loans to be granted to the Company), or

(b) any amendments to the rights attached to the Ordinary Shares which would have an adverse effect on the holders of Preferred Shares and/or any amendments to the rights attached to the Preferred Shares as set out in these Articles,

shall require the unanimous consent of the Shareholders including always the holder(s) of the Preferred Shares, except if, in respect of paragraph (a) above, (i) such payment is made in connection with Permitted Expenses (and strictly to the extent of the amount of such Permitted Expenses) or (ii) such payment is made to the benefit of the holders of the Preferred Shares or of senior preferred equity certificates the Company may issue from time to time.

13.7 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business Year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on Shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles (including, for the avoidance of doubt, Article 13.6), the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 Subject to Article 13.6 above, the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In case a dividend or an interim dividend is declared in accordance with Articles 15.1 and 15.2 above, such dividend or interim dividend shall be applied as follows:

(a) first, to the holders of Preferred Shares, up to the aggregate amount of the yearly unpaid and accrued Preferred Dividend plus the Cumulative Preferred Dividend;

(b) second, and for the remainder of the dividend or interim dividend so declared, to the holders of Ordinary Shares.

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 In the event of any liquidation or winding-up of the Company, the liquidation proceeds shall be applied as follows:

16.2.1 Firstly to the holders of the Preferred Shares of an amount equal to the sum of (i) the issuance price of each Preferred Share, plus (ii) the yearly accrued and unpaid Preferred Dividend plus (iii) the Cumulative Preferred Dividend on each such Preferred Share;

16.2.2 Secondly, the remaining liquidation proceeds shall be distributed to the holder(s) of the Ordinary Shares.

17. Interpretation and Luxembourg Law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a “person” includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

18. Definitions. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

“Call Option” means the call option in respect of the Preferred Shares as set out in any shareholders’ agreement related to the Company entered into between the security holders of the Company, as may be amended from time to time.

“Permitted Expenses” means any administrative cost, directors’ fee, tax, or professional fee (including statutory auditors) or regulatory cost of the holder of the Ordinary Shares and the Company.

“Permitted Payment” means any payment made to OT Luxco 0 (including, without limitation, under any shares, other securities or any loan) (i) following the sale by the Company of securities in OT Manco SAS or the repayment by OT Manco SAS of a loan extended by the Company, up to the amount of such sale or repayment, or (ii) on or after the exercise of the Put Option or of the Call Option for an amount equal to the amount strictly required in order to finance the purchase by OT Luxco 0 of the Preferred Shares under the Put Option or the Call Option, as the case may be.

“Preferred Shares” as the meaning given to it in Article 5.1.

“Put Option” means the put option in respect of the Preferred Shares as set out in any shareholders’ agreement related to the Company entered into between the security holders of the Company, as may be amended from time to time.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.912,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 28 novembre 2011;

Advent OT (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.884,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 28 novembre 2011.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés uniques de «OT Luxco 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.931, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} août 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 20 octobre 2011 (numéro 2543, page 122054). Les statuts de la Société ont été modifiés selon un acte notarié en date du 28 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dénommées parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles»).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix Euros (EUR 859.510,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt trois Euros (EUR 7.735.583,-) à huit millions cinq cent quatre-vingt quinze mille quatre-vingt-treize euros (EUR 8.595.093,-), par la création et l'émission de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix (859.510) nouvelles Parts Sociales Préférentielles (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

Le montant total de l'apport de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix Euros (EUR 859.510,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

Souscription

François-Charles Oberthur Fiduciaire S.A., une société anonyme française ayant son siège social au 50 Quai Michelet, 92300 Levallois-Perret, immatriculée auprès du registre de commerce de Nanterre sous le numéro 332 692 524, ici représentée par Madame Catherine VOLODINE, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 28 novembre 2011, a déclaré souscrire l'intégralité des huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix (859.510) Parts Sociales Préférentielles et les libérer par un montant total de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix Euros (EUR 859.510,-) payé par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société (la «Créance Apportée»).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie de la Créance Apportée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à la refonte totale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

« **1. Forme et Nom.** Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «OT Luxco 1 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera

de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. **Objet.** L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. **Capital Social.**

5.1 Le capital social de la Société s'élève à huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-treize Euros (EUR 8.595.093,-), représenté par huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-treize (8.595.093) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées en sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois (7.735.583) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et huit cent cinquante-neuf mille cinq cent dix (859.510) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles») et avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut également, sans restriction, accepter de Vequity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur le compte de réserve de fonds propres de la Société, conformément à la loi applicable. Les décisions relatives à la distribution des produits d'un tel compte doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute, l'apporteur concerné n'aura pas de préférence sur les montants qu'il apportera sur un tel compte, sauf disposition contraire des présents Statuts.

5.4 Les Parts Sociales Préférentielles (i) permettront à chaque détenteur de telles parts sociales de recevoir un dividende préférentiel cumulé (le «Dividende Préférentiel») égal à 10% par an, calculé à compter de chaque date anniversaire de l'émission des Parts Sociales Préférentielles, sur base du prix de souscription des Parts Sociales Préférentielles plus le montant global du Dividende Préférentiel Cumulé couru et non payé avant ou à compter de la date anniversaire concernée, étant précisé que dans la mesure où, au cours d'une année donnée, le montant du Dividende Préférentiel annuel n'est pas déclaré ni payé, le montant total du Dividende Préférentiel annuel impayé et de tous les Dividendes Préférentiels accumulés mais non déclarés ni versés avant ou à compter de la date anniversaire concernée de l'émission doit être appelé le «Dividende Préférentiel Cumulé» et (ii) ne donneront droit à aucun paiement de dividendes autres que le Dividende Préférentiel annuel et, le cas échéant, le Dividende Préférentiel Cumulé. Toutes les Parts Sociales ont par ailleurs des droits égaux sous réserve de dispositions contraires prévues par les présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915, à condition que (i) aucun rachat, remboursement ou annulation des Parts Sociales Ordinaires ne puissent être mis en oeuvre à moins que et jusqu'à ce que les Parts Sociales Préférentielles aient été rachetées, remboursées ou annulées en totalité et que tous les droits aux dividendes courus ou découlant des Parts Sociales Préférentielles aient été payés en totalité, sauf si ce rachat, remboursement ou annulation est un Paiement Autorisé ou est fait dans le cadre de Dépenses Autorisées (et strictement dans la limite du montant de telles Dépenses Autorisées) et (ii) les Parts Sociales Préférentielles ne peuvent être rachetées, remboursées ou annulées seulement si toutes, et pas moins que la totalité des Parts Sociales Préférentielles sont simultanément rachetées, remboursées ou annulées. Le prix de rachat pour chaque Part Sociale Préférentielle sera égal au prix d'émission, ce qui signifie à la valeur nominale de chaque Part Sociale Préférentielle plus le Dividende Préférentiel Cumulé plus le Dividende Préférentiel, couru et impayé, de l'année en cours.

6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la Société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

- 10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;
- 10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;
- 10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des Gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des Associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Jusqu'à la moins avancée des deux dates (i) du rachat de la totalité des Parts Sociales Préférentielles ou (ii) de l'exercice de l'Option de Vente ou de l'Option d'Achat à l'égard de toutes les Parts Sociales Préférentielles, toute décision relative au:

(a) paiement de toute somme que ce soit (y compris par voie de distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes, de primes ou autres distributions, de remboursement ou de rachat de parts sociales, de paiement d'intérêts ou de remboursement du principal, y compris dans le cas d'une liquidation) en lien avec chacun des instruments de fonds propres

et/ ou quasi-fonds propres de la Société (y compris les Parts Sociales Ordinaires, les certificats de parts privilégiées portant intérêts ou non qui pourraient être émis par la Société à tout moment, ou des prêts d'actionnaires accordés à la Société), ou

(b) toute modification des droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires qui auraient un effet défavorable sur les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées et/ou toute modification des droits attachés aux Parts Sociales Privilégiées telles qu'établies dans les présents Statuts,

requiert le consentement unanime des Associés, y compris, toujours, le consentement du/des détenteur(s) de Parts Sociales Privilégiées, sauf si, conformément à l'alinéa (a) ci-dessus, (i) un tel paiement est fait en liaison avec les Dépenses Autorisées (et strictement dans la limite du montant de ces Dépenses Autorisées) ou si (ii) ce paiement est fait au bénéfice de détenteur(s) de Parts Sociales Privilégiées ou de certificats de parts privilégiées senior que la Société pourrait émettre.

13.7 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.8 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.9 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des Parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts (y compris, pour éviter tout doute, dans le respect de l'article 13.6), la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Dans le respect de l'article 13.6 ci-dessus, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 Au cas où un dividende ou un acompte sur dividende serait déclaré conformément aux articles 15.1 et 15.2 ci-dessus, un tel dividende ou acompte sur dividende serait appliqué comme suit:

(a) en premier lieu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, jusqu'à concurrence du montant total du Dividende Préférentiel annuel impayé et couru plus le Dividende Préférentiel Cumulé;

(b) en second lieu, et pour le reste du dividende ou de l'acompte sur dividende ainsi déclaré, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le boni de liquidation sera distribué comme suit:

16.2.1 En premier lieu, aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles pour un montant égal à la somme (i) du prix d'émission de chaque Part Sociale Préférentielle, plus (ii) le Dividende Préférentiel annuel couru et impayé plus (iii) le Dividende Préférentiel Cumulé sur chaque Part Sociale Préférentielle;

16.2.2 En second lieu, la partie restante du boni de liquidation sera distribuée au(x) détenteurs(s) des Parts Sociales Ordinaires.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(c) un genre inclut tous les genres;

(d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(e) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

18. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose est à l'égard de toute juridiction compétente sont réputés d'inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

«Dépenses Autorisées» signifie tout frais administratifs, jetons de présence des administrateurs, impôts ou honoraires professionnels (y compris ceux des commissaires aux comptes) ou coûts règlementaires du détenteur des Parts Sociales Préférentielles et de la Société.

«Option d'Achat» signifie l'option d'achat à l'égard des Parts Sociales Préférentielles conformément au pacte d'actionnaires relatif à la Société conclu entre les détenteurs de valeurs mobilières de la Société et qui peuvent être modifiés de temps à autre.

«Option de Vente» signifie l'option de vente à l'égard des Parts Sociales Préférentielles conformément au pacte d'actionnaires relatif à la Société conclu entre les détenteurs de valeurs mobilières de la Société, pouvant être modifié de temps à autre.

«Paiement Autorisé» désigne tout paiement effectué à l'attention de OT Luxco 0 (y compris, sans limitation, pour toutes parts sociales, toutes autres valeurs mobilières ou tout prêt) (i) suite à la vente par la Société de valeurs mobilières dans OT Manco SAS ou le remboursement par OT Manco SAS d'un prêt consenti par la Société, jusqu'à concurrence du montant de cette vente ou remboursement, ou (ii) au moment de ou après l'exercice de l'Option de Vente ou de l'Option d'Achat pour un montant égal au montant strictement nécessaire pour financer l'achat par OT Luxco 0 des Parts Sociales Préférentielles selon l'Option de Vente ou de l'Option d'Achat, selon le cas.

«Parts Sociales Préférentielles» a le sens qui lui est donné sous l'article 5.1.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. VOLODINE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16201. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013004145/659.

(130004136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

KS&T Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.722.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KS&T International, Inc., a corporation established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3437645,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 17, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of KS&T Venture Holdings S.à r.l. (the Company), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172722, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 9, 2012, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two United States Dollars (USD 2,00) to raise it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) to forty thousand and two United States Dollars (USD 40.002,00), by creation and issuance of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

KS&T International, Inc., prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2,00), together with a total share premium in the amount of two hundred eighty million one hundred thirty thousand seven hundred seventy-nine United States Dollars and twenty US Dollar cents (USD 280.130.779,20), by contribution in kind in the total amount of two hundred eighty million one hundred thirty thousand seven hundred eighty-one United States Dollars and twenty US Dollar cents (USD 280.130.781,20), consisting in ten thousand and two (10.002) shares representing forty percent (40%) of the share capital of KS&T Venture Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand and five United States Dollars (USD 25.005,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172770 (the Shares).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 17, 2012 of KS&T International, Inc., prenamed, "certified true and correct" by its management;
- a contribution declaration of KS&T International, Inc., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Shares.

Effective implementation of the contribution in kind

KS&T International, Inc., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Shares and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the Shares have subsequently not been transferred and no legal or natural person other than KS&T International, Inc., prenamed, is entitled to any rights as to the Shares;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Shares in order to duly carry out and formalize the transfer.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 17, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at forty thousand and two United States Dollars (USD 40.002,00) represented by forty thousand and two (40.002) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KS&T International, Inc., une corporation établie et régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3437645,

ici représentée par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination KS&T Venture Holdings S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172722, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 novembre 2012, en cour de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2,00) pour le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

KS&T International, Inc., susnommé, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2,00), ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt millions cent trente mille sept cent soixante-dix-neuf Dollars Américains et vingt centimes de Dollar (USD 280.130.779,20), par apport en nature d'un montant total de deux cent quatre-vingt millions cent trente mille sept cent quatre-vingt-un Dollars Américains et vingt centimes de Dollar (USD 280.130.781,20), consistant en dix mille et deux (10.002) parts sociales représentant quarante pour cent (40%) du capital social de KS&T Venture Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, un capital social de vingt-cinq mille et cinq Dollars Américains (USD 25.005,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172770 (les Parts Sociales).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 17 décembre 2012 de KS&T International, Inc., susnommé, «certifié sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de KS&T International, Inc., susnommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Parts Sociales.

Réalisation effective de l'apport

KS&T International, Inc., susnommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seule propriétaire sans restriction des Parts Sociales et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- les Parts Sociales n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que KS&T International, Inc., susnommé, ne détient de droit sur les Parts Sociales;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Sociales aux fins d'effectuer leur transfert.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 17 décembre 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002,00), représenté par quarante mille et deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17335. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004015/151.

(130004024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

KS&T Commodities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.108.

In the year two thousand and twelve on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KS&T Venture Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand and five United States Dollars (USD 25.005,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172770;

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on December 17, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "KS&T Commodities Holdings S.à r.l." (the Company), having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164108, established by a deed of the undersigned

notary, dated October 3, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2945, of December 1, 2011, and whose bylaws have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Rodger E. Lindwall, chief financial officer, born on May 11, 1964 in Omaha, Nebraska, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America, as liquidator of the Company.

V. The sole shareholder resolves that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. It may carry out all acts provided by article 145 without previous general meeting or sole shareholder's authorization except if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

VI. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting unless the liquidation reveals faults in the execution of their duties.

VII. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Massimo Guidi, finance director, born on May 2, 1970 in Zurich, Switzerland, with professional address at 20 route de Pré-Bois, Po Box 1843, 1215 Geneva 15, Switzerland, as liquidation auditor of the Company.

VIII. The Sole Shareholder resolves to acknowledge that, in accordance with article 35 of the law dated December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended, and article 151 of the Luxembourg companies law dated August 10, 1915, as amended, there is no legal requirement, in this case, that the liquidation auditor be an independent auditor (réviseur d'entreprises).

IX. The sole shareholder resolves to fix on December 17, 2012, the date on which it will take the resolutions deciding on the termination of the liquidation, conditional upon the receipt and review of the reports to be issued by the liquidator and the liquidation auditor.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KS&T Venture Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, un capital social de vingt-cinq mille cinq Dollars Américains (USD 25.005,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172770,

ici représenté par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 17 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «KS&T Commodities Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164108, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 3 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2945, en date du 1^{er} décembre 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation.

IV. L'associé unique décide de nommer M. Rodger E. Lindwall, directeur financier, né le 11 mai 1964 à Omaha, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique, en tant que liquidateur de la Société.

V. L'associé unique décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale de l'associé unique sauf si requis par la loi.

Tout pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, afin de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut, en particulier, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, le cas échéant donner mainlevée avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

VI. L'associé unique décide de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombent.

VII. L'associé unique décide de nommer M. Massimo Guidi, directeur financier, né le 2 mai 1970 à Zurich, Suisse, avec adresse professionnelle au 20 route de Pré-Bois, Po Box 1843, 1215 Genève 15, Suisse, en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

VIII. L'associé unique reconnaît que, conformément à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, telle que modifiée, et l'article 151 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, il n'y a aucune obligation légale, dans le cas présent, pour que le commissaire à la liquidation soit un réviseur d'entreprises.

IX. L'associé unique décide de fixer au 17 décembre 2012 la date à laquelle il prendra des résolutions décidant de la clôture de la liquidation, subordonnées à la réception et l'examen des rapports devant être émis par le liquidateur et le commissaire à la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17336. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004014/135.

(130004060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Kerta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.561.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December, before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Kerta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the RCS) under number B 169.561 and having a share capital in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated on June 13, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 16, 2012 under number 1782. The articles of incorporation have not been amended since.

There appeared

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 28.967 (the Sole Shareholder), represented by Michel van Krimpen and Gerard van Hunen, acting in their capacity as directors,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 21, 2012.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Sole Shareholder requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting was the following:

1. Conversion of the existing one hundred (100) shares of the Company having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, all the shares remaining allocated to the Sole Shareholder;

2. Amendment to articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 and 26 of the articles of association of the Company (the Articles) and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of any headings in the Articles;

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the existing one hundred (100) shares of the Company having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, all the shares remaining allocated to the Sole Shareholder.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 and 26 of the Articles, without changing the name, the object, the amount share capital, the financial year, but by introducing class A and class B managers in case of plurality of managers and by changing the signatory power of the Company, and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.

Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Kerta S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "Kerta S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of the City of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the first Tuesday in June of each year at 3:00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or Minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

Third Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorized any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1.700.-).

The notary who understands and speaks English, declared that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party, and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the undersigned notary by [his/her/] surnames, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, signed the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour de décembre, par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Kerta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (le RCS) sous le numéro B 169.561 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) (la Société). La Société a été constituée le 13 juin 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1782 du 16 Juillet 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous

le numéro B 28.967 (l'Associé Unique), représentée par Michel van Krimpen et Gerard van Hunen, agissant en tant qu'administrateurs,

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le mandataire de l'Associé Unique a requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détenait toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Conversion des cents (100) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, les parts sociales restant affectées à l'Associé Unique;

2. Modification des articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12,13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 des statuts de la Société (les Statuts) et refonte et renumérotation des Statuts dans leur entièreté, et, dans la mesure nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'insertion des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir les cents (100) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, les parts sociales restant affectées à l'Associé Unique.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 des statuts de la Société (les Statuts) sans changer la dénomination, l'objet social, le montant du capital social, l'année sociale, mais en introduisant des gérants de classe A et de classe B en cas de pluralité de gérants et en modifiant le pouvoir de signature de la Société, et ainsi de refondre et renuméroter les Statuts dans leur entièreté, et, dans la mesure nécessaire, insérer ou modifier des titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.

Société signifie Kerta S.à r.l.
Statuts signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Kerta S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en

raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le premier mardi de juin de chaque année à 15:00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/ des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un Gérant ayant un pouvoir de signature B ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés."

Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'insertion des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille sept cents Euros (EUR 1.700.-).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même partie et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. LAC/2012/62423. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004006/649.

(130004249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Fondation La Luxembourgeoise, Fondation.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg G 221.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

la société anonyme «Compagnie Financière la Luxembourgeoise», établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le n° B 0007074, ici représentée par:

Monsieur Pit HENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Leudelange, le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante a déclaré qu'elle entend présentement créer une fondation, FONDATION LA LUXEMBOURGEOISE, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, dont les statuts sont fixés comme suit:

Chapitre I^{er} . - Dénomination

Art. 1^{er} . La fondation prend la dénomination de FONDATION LA LUXEMBOURGEOISE.

Chapitre II. - Objet, Durée et Siège

Art. 2. La Fondation a pour objet d'encourager, soutenir, promouvoir et développer la vie académique et universitaire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, soit en se consacrant directement aux activités envisagées dans son objet social soit en soutenant toutes initiatives ou organisations privées ou publiques compatibles avec son objet social.

La Fondation se propose partant et sans que cette énumération ne soit limitative:

- d'acquérir, développer, gérer et/ou entretenir une infrastructure universitaire, tels des logements pour étudiants, centres de recherche ou toute autre infrastructure propice au développement de la vie académique et universitaire;
- de soutenir des projets académiques ou universitaires;
- de contribuer au développement de la recherche universitaire et de l'enseignement académique;
- d'organiser des débats, rencontres, colloques, conférences, séminaires et autres rencontres ou manifestations dans le cadre national et international propres à la réalisation de son objet social;
- d'organiser des échanges internationaux et de collaborer avec les universités, centres de recherche, instituts ou fondations homologues au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;
- d'octroyer des bourses d'étude ou de recherche;
- de contribuer à l'édition et/ou la diffusion de tout matériel d'information concourant à la réalisation de son objet social; et
- d'utiliser tous les moyens tendant à favoriser le développement et la qualité de l'enseignement, de la recherche et de la vie universitaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La fondation est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la fondation est établi à Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché sur simple décision du conseil d'administration rédigée par acte notarié et approuvée par arrêté grand-ducal.

Chapitre III. - Patrimoine

Art. 5. La Fondation recevra de façon irrévocable les apports suivants en espèce: EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros).

Art. 6. Le patrimoine de la Fondation pourra être investi en toutes devises auprès d'établissements de crédits ou autres, établis à

Luxembourg ou à l'étranger et autorisés à recevoir des dépôts, en liquidités, en investissements dans les valeurs mobilières de toute sorte et en investissements immobiliers, le tout dans la mesure permise par la loi et autorisée par son objet social.

Les recettes de la Fondation consistent en:

- a) revenus et produits des activités de la Fondation;
- b) intérêts, dividendes et autres revenus provenant de la gestion du patrimoine de la Fondation; et
- c) dons et legs subsides et subventions de toutes sortes que la Fondation pourra recevoir dans les conditions prévues par l'article 36 de la loi du 21 avril 1928.

Chapitre IV. - Administration

Art. 7. La Fondation est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un conseil d'administration, composé de 7 administrateurs au maximum.

Art. 8. Le conseil d'administration sera désigné par les membres sortants, tout comme le conseil d'administration aura le droit d'adjoindre de nouveaux administrateurs en cas de vacance

Art. 9. Les administrateurs élus ont un mandat de six (6) ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 10. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Les séances du conseil sont présidées par le président, à son défaut par un vice-président, et, en leur absence, par l'administrateur le plus ancien en rang. Le conseil peut s'adjoindre un secrétaire.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent, mais au moins une fois tous les semestres, sur avis de convocation envoyés par lettre, télécopie ou courriel huit jours à l'avance. Ceux-ci renseignent l'ordre du jour et sont signés par le président ou, en son absence, par un vice-président.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur absent peut donner, par lettre, télécopie ou courriel, mandat à un autre administrateur pour le représenter aux délibérations du conseil, un même membre ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues à la fois. Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les administrateurs peuvent aussi à titre exceptionnel participer aux débats et votes par des moyens de télécommunication où il est possible à l'administrateur, relié par télécommunication, de s'exprimer et d'entendre les observations des autres membres siégeant ou connectés par moyen de télécommunication.

Sauf en cas de modification des statuts et de désignation des nouveaux administrateurs où la majorité requise est de 2/3, les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont inscrits dans un registre et signés par celui qui a présidé la séance et le secrétaire. Des copies ou extraits sont certifiés par deux administrateurs ou un administrateur et le secrétaire.

Chapitre V. - Les pouvoirs du Conseil

Art. 12. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de la Fondation; il décide tous actes d'administration, de disposition et de gestion. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Fondation, à l'exclusion de tous autres pouvoirs de gestion, à un comité de gérance. La désignation et la révocation des membres du conseil de gérance, ainsi que du personnel administratif, sont notamment de son ressort.

Art. 13. La Fondation est engagée dans toutes les affaires civiles et administratives par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice de délégations de signature, générales ou particulières, décidées par le conseil d'administration.

Art. 14. Un conseil de gérance pourra être constitué et comportera alors trois (3) membres au moins, désignés par le conseil d'administration. Il aura pour tâche de veiller au patrimoine de la Fondation et surveiller sa gestion journalière. Le comité de gérance peut comprendre des membres non-administrateurs.

Art. 15. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent à la demande de son président ou de deux de ses membres. Les règles concernant le conseil d'administration, s'appliquent mutatis mutandis aux réunions du conseil de gérance.

Art. 16. Outre le conseil de gérance, le conseil d'administration peut instituer des comités ou des commissions qui n'auront qu'un rôle consultatif. Il en détermine la composition, les tâches et les responsabilités.

Chapitre VI. - Comptes et budget

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Dans les deux (2) mois de la clôture de l'exercice, le conseil d'administration établit un bilan et un compte de profits et pertes de l'année clôturée et arrête le budget pour l'année à venir.

La Fondation est tenue de confier à un réviseur d'entreprises agréé, nommé par le conseil d'administration parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises luxembourgeois, le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de leur régularité au regard de la loi ou des statuts. Son mandat a une durée d'un an renouvelable. Sa rémunération est à charge de la Fondation. Il remet son rapport au conseil d'administration.

Chapitre VII. - Modification des statuts

Art. 18. Toute modification des statuts ne peut être arrêtée que par le seul conseil d'administration statuant à la majorité de 2/3 de ses membres présents ou représentés à la réunion devant en délibérer; elle n'entre en vigueur qu'après avoir été rédigée par acte notarié et approuvée par arrêté grand-ducal.

Chapitre VIII. - Divers

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts sont régies conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 20. L'actif net sera affecté, après apurement du passif, à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 2 des statuts.

Désignation des administrateurs

A la suite de la constitution de la Fondation sont désignés comme administrateurs:

- 1) Monsieur Jean-Marie dit Jim CLEMES, L-2430 Luxembourg, 50, rue Michel Rodange, de nationalité luxembourgeoise;
- 2) Madame Marie Anne HANSEN-PAULY, L-7565 Mersch, 10, rue Emmanuel Servais, de nationalité luxembourgeoise;
- 3) Monsieur Pierre Aloyse dit Pit HENTGEN, L-3392 Roedgen, 4, rue Breit, de nationalité luxembourgeoise;
- 4) Madame Claudine KONSBRUCK, L-1117 Luxembourg, 19, rue Albert Premier, de nationalité luxembourgeoise;
- 5) Monsieur Marc LEMMER, L-1650 Luxembourg, 60, avenue Guillaume, de nationalité luxembourgeoise;

- 6) Monsieur Laurent SCHUMMER, L-1420 Luxembourg, 173, avenue Gaston Diderich, de nationalité luxembourgeoise;
7) Monsieur Rodolfo TARRACH, L-5359 Schuttrange, 49, Léebierg, de nationalité espagnole.

La partie comparante a fixé l'adresse du siège de la fondation au 9, rue de Fischbach, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. HENTGEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16629. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

La Fondation a été approuvée par arrêté grand-ducal du 26 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003879/134.

(130003933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

F.I. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.754.

In the year two thousand twelve,
on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of F.I. Holding Co., hereinafter the "Company", a société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 30.754, incorporated on 2 June 1989 by a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 312 of 2 November 1989, the articles of which have been amended at several times and for the last time on 14 December 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 861 of 30 April 2011.

The meeting is presided by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- As appears from the attendance list, the 20,000 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Mauritius and adoption by the Company of the Mauritian nationality under the suspensive condition of registration at the Registry of Mauritius and application of a Global Business category 1 Licence at the Financial Services Commission.

2. Approval of an interim financial balance sheet as at 15 December 2012.

3. Resignation of the current statutory auditor and discharge to be granted to it for the execution of its mandate.

4. Power to be granted in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Mauritius.

5. Power to be granted in order to carry out the radiation of the Company in Luxembourg on the basis of an evidence of the Company's registration in Mauritius.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to authorize the Company to be governed by the laws of Mauritius and to continue its existence in accordance with said laws as a Mauritian company, under the name F.I. Holding Co. and, accordingly, to transfer the

registered office, the seat of administrative and effective management with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to Mauritius and to adopt the Mauritian nationality without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of registration of the Company at the Registry of Mauritius and receipt of the Global Business Category 1 Licence.

As a result of the transfer of its registered office, the Company F.I. Holding Co. will discontinue as a Luxembourg company.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bondholders is required in relation with the expected changes.

The meeting resolves that the address of the registered office of the Company in Mauritius shall be fixed at 9th Floor, Ebene Tower, 52, Cybercity, Ebene, Mauritius.

Second resolution

The meeting decides to approve an interim balance sheet of the Company as at 15 December 2012, established by the board of directors before the transfer of the registered office of the Company.

A copy of that interim balance sheet, signed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the statutory auditor and to grant it discharge for the execution of its mandate till today.

Fourth resolution

The meeting decides to grant all powers to ANEX Management Services Ltd, with registered office at 9th Floor, Ebene Tower, 52, Cybercity, Ebene, Mauritius, in order to subscribe the new Articles of Association in accordance with the laws of Mauritius and to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Mauritius.

Fifth resolution

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified true copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the radiation of the Company in Luxembourg on the basis of the evidence of the registration of the Company in Mauritius.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,
le vingt-huit décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.I. Holding Co., ci-après la «Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 30754, constituée le 2 juin 1989 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 312 du 2 novembre 1989, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 14 décembre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 861 du 30 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées avec le présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt mille (20'000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à l'île Maurice, et adoption par la Société de la nationalité mauricienne sous la condition suspensive de l'inscription auprès du Registre de l'île Maurice et obtention de la licence offshore de type 1 délivré par la Financial Services Commission de l'île Maurice.

2. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 15 décembre 2012.

3. Démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

4. Pouvoir à accorder en vue de d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société à l'île Maurice.

5. Pouvoir à accorder en vue de procéder à la radiation de la Société à Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société à l'île Maurice.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'autoriser la Société à être gouvernée par les lois de l'île Maurice et de continuer son existence en tant que société de l'île Maurice conformément aux dites lois, sous la dénomination F.I. Holding Co. et, par conséquent, de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à l'île Maurice et de faire adopter par la Société la nationalité mauricienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre de l'île Maurice et l'obtention de la licence «Global Business Category 1».

Suite à ce transfert de siège, la Société F.I. Holding Co. cessera d'être une société de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à l'île Maurice au 9th Floor, Ebene Tower, 52, Cybercity, Ebene, Mauritius.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 15 décembre 2012, telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la Société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes en fonction et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs à ANEX Management Services Ltd, ayant son siège social à 9th Floor, Ebene Tower, 52, Cybercity, Ebene, Mauritius, à l'effet de signer les nouveaux statuts conformément aux lois en vigueur à l'île Maurice et d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société à l'île Maurice.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, agissant individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société à l'île Maurice.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. HANSEN, S. BOULARD, J. HONYMUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2013. Relation: EAC/2013/96. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013003143/164.

(130002400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.462.

Suite aux résolutions des Actionnaires de la société en date du 1^{er} juin 2012, les décisions suivantes ont été prises:

1. Changement de la fonction de l'Administrateur B, Monsieur Patrick VAN DENZEN, en Administrateur Résident;
2. Changement de la fonction de l'Administrateur A, Monsieur Nicholas HARTERY, en Administrateur Ordinaire;
3. Changement de la fonction de l'Administrateur A, M Edmond Francis SULLIVAN, en Administrateur Ordinaire.

Suite aux résolutions des Actionnaires de la Société en date du 21 décembre 2012, les décisions suivantes ont été prises:

4. Démission de l'Administrateur A suivant en date du 31 août 2012:

- Monsieur Paul Michael DONOVAN;

5. Nomination des Administrateurs Ordinaires suivants en date du 21 décembre 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Herbert Ronald HRIBAR, né le 3 octobre 1951 à New Castle, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse personnelle au 13 Malton, 31/33 Merrion Road, Dublin 4, Irlande;

- Monsieur Richard Frank MOAT, né le 8 septembre 1954 à Nuneaton, Royaume-Uni, avec adresse personnelle au 32 St. Marys Road, Harborne, Birmingham B17 0HA, Royaume-Uni;

- Monsieur Parminder Singh SANDHU, né le 30 août 1968 à Birmingham Royaume-Uni, avec adresse personnelle au 37 Spencer Road, Chiswick, Londres W4 3SS, Royaume-Uni;

- Monsieur Bruno José Philippe Marie CLAUDE, né le 15 novembre 1958 à Ixelles, Belgique, avec adresse personnelle au 13 Rue Nisard, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique;

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Monsieur Herbert Ronald HRIBAR, Administrateur Ordinaire;
- Monsieur Richard Frank MOAT, Administrateur Ordinaire;
- Monsieur Parminder Singh SANDHU, Administrateur Ordinaire;
- Monsieur Bruno José Philippe Marie CLAUDE, Administrateur Ordinaire;
- Monsieur Nicholas HARTERY, Administrateur Ordinaire;
- Monsieur Edmond Francis SULLIVAN, Administrateur Ordinaire;
- Monsieur Patrick VAN DENZEN, Administrateur Résident;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eircom Holdco S.A.
Patrick VAN DENZEN
Administrateur Résident

Référence de publication: 2013003816/37.

(130004047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 131.926,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 163.068.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société prises en date du 10 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé:

1. de nommer, en qualité de gérant de classe A de la Société, avec effet au 1^{er} décembre 2012 et pour une durée indéterminée, Monsieur Adil CHAUDHRY, dont l'adresse professionnelle est située au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg;

2. d'accepter la démission, avec effet au 30 novembre 2012, de Madame Catherine Teresa LOUIS THROWER de son mandat de gérant de classe A de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est, avec effet au 1^{er} décembre 2012, composé des membres suivants:

- Roland FRISING, gérant de classe A;
- Mark CLATWORTHY, gérant de classe B;
- Ernest CRAVATTE, gérant de classe A;
- Bernhard Ludwig MÜLLER, gérant de classe A; et
- Adil CHAUDHRY, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013004864/25.

(130004444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 167.465.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société prises en date du 10 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé:

1. de nommer, en qualité de gérant de classe A de la Société, avec effet au 1^{er} décembre 2012 et pour une durée indéterminée, Monsieur Adil CHAUDHRY, dont l'adresse professionnelle est située au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg;

2. d'accepter la démission, avec effet au 30 novembre 2012, de Madame Catherine Teresa LOUIS THROWER de son mandat de gérant de classe A de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est, avec effet au 1^{er} décembre 2012, composé des membres suivants:

- Mark CLATWORTHY, gérant de classe B;
- Bernhard Ludwig MÜLLER, gérant de classe A; et
- Adil CHAUDHRY, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013004865/23.

(130004443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.
